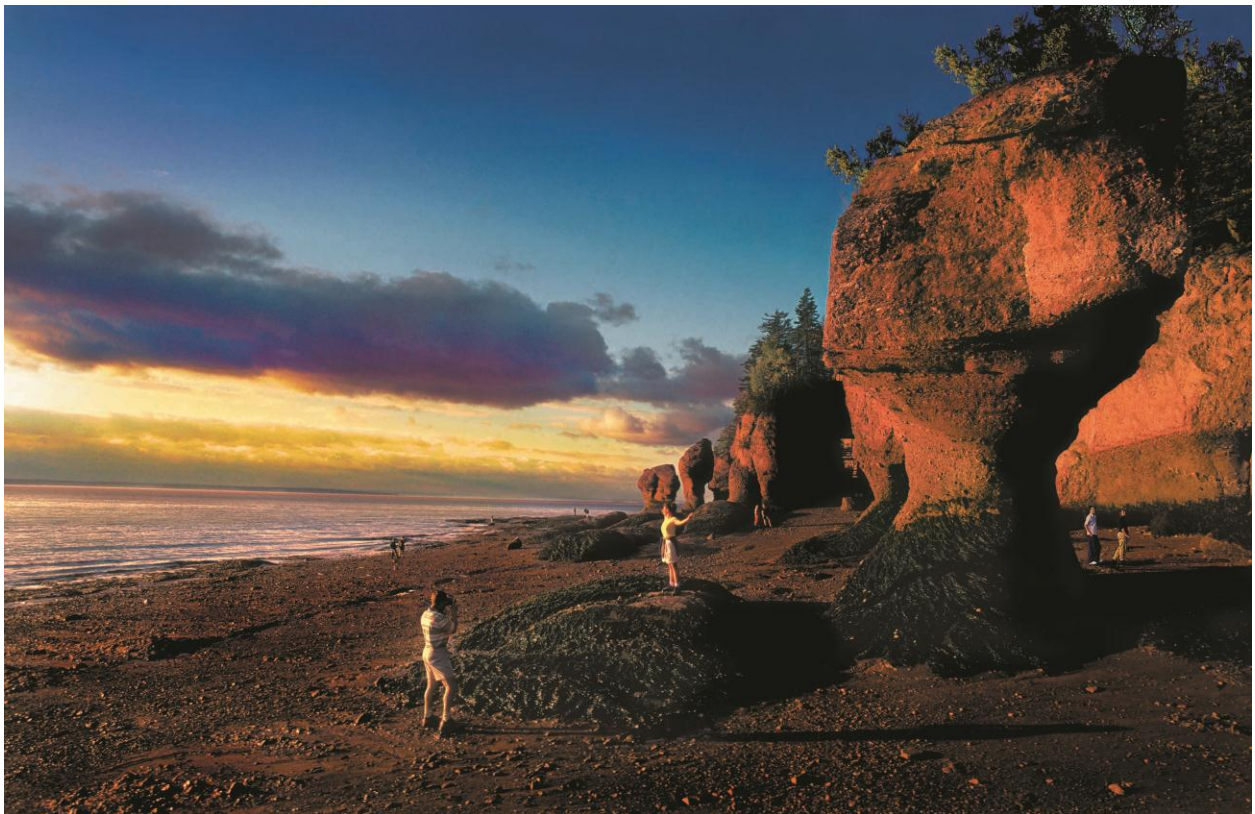




Examen de la *Loi sur les parcs* du
Nouveau-Brunswick
Réponse du public
2013



Rochers Hopewell Rocks

Au départ, tous les parcs provinciaux ont été créés à l'intention des gens de la province et d'ailleurs, pour qu'ils puissent en jouir de façon saine et les utiliser à des fins éducatives. Dans cette optique, nous devons en prendre soin au bénéfice des générations à venir. Étant donné l'évolution des impacts liés aux conditions sociales, économiques et environnementales au cours des décennies qui ont suivi leur création, la gestion actuelle des parcs provinciaux ne peut plus être considérée comme allant de soi. Par conséquent, il est essentiel que la population, les groupes d'intervenants et le gouvernement conjuguent leurs efforts pour définir comment les parcs répondront aux besoins courants et à venir de la société, envisager des solutions pour assurer leur durabilité et, dans la foulée, proposer des recommandations dans le but de renforcer la *Loi* qui régit le réseau des parcs provinciaux.

Un livre blanc a été publié en août 2013 afin de déterminer les objectifs de l'examen de la *Loi sur les parcs* et de solliciter la participation du public en mettant l'accent sur quatre thèmes qui influencent l'avenir des parcs provinciaux au Nouveau-Brunswick :

- Le mandat
- La durabilité
- La santé, la sécurité et l'accessibilité
- Les partenariats

Mandat proposé

- *Fournir aux visiteurs un environnement naturel où ils peuvent se sentir bien, interagir avec la culture et s'éduquer;*
- *Adopter des méthodes légitimes de préservation et de conservation de la nature;*
- *Offrir et promouvoir un produit touristique qui rehausse l'image du Nouveau-Brunswick en tant que destination de vacances.*

Livre blanc – Examen de la Loi sur les parcs du Nouveau-Brunswick : La conservation et la préservation pour un avenir viable (2013)

Sommaire de la participation du public

Sondage en ligne

Les résultats montrent que 80 % des répondants tiennent à ce que les terres soient protégées en tant qu'aires naturelles pour eux-mêmes et pour leur famille dans les années à venir. Soixante-dix pour cent (70 %) croient que les parcs sont un produit touristique important. Soixante-six pour cent (66 %) se tournent vers les parcs provinciaux comme environnement naturel où ils peuvent s'épanouir, interagir avec la culture et s'éduquer et 65 % appuient les pratiques de préservation et de conservation écologiques en tant qu'éléments essentiels du mandat.

Mémoires

Des quatre thèmes présentés dans le livre blanc, c'est le mandat qui a suscité le plus de commentaires dans les mémoires présentés. La majorité fait valoir la nécessité

d'insister sur la conservation et la préservation de l'écologie et de la biodiversité des parcs. Le sentiment général est que la protection des biens naturels du Nouveau-Brunswick devrait être la principale priorité pour les générations actuelles et futures. La préservation de ces aires naturelles devrait être prescrite par la *Loi* et pas seulement une question de politiques. La *Loi sur les parcs* devrait explicitement définir des mesures pour la protection et la préservation, comme la classification des parcs, le zonage dans les

parcs, l'interdiction de l'exploitation industrielle et la création de plans de gestion des ressources obligatoires, et accorder au ministre le pouvoir de désigner d'autres aires protégées en vertu de la *Loi*.

Tables rondes des intervenants

Les participants aux tables rondes des intervenants sont aussi d'accord pour dire que le mandat doit se concentrer sur la conservation et la préservation écologique. Parallèlement, les parcs provinciaux appuient les collectivités locales qui les entourent sur le plan économique. Il faut atteindre l'équilibre entre la conservation et le développement. La création de classes de parcs et d'un système de zonage dans chacune d'elle pourrait permettre d'atteindre cet équilibre.

Les jeunes devraient être sensibilisés à la valeur des parcs provinciaux et l'accent devrait être mis sur le besoin d'espaces naturels et d'activités telles que le camping et le canotage. Les parcs offrent aussi aux enseignants l'environnement physique dans lequel ils peuvent rendre réelles les leçons sur l'écologie, le patrimoine et la culture et on devrait profiter plus souvent de ces ressources.

Durabilité

La durabilité représente la pierre angulaire de la préservation des parcs provinciaux pour les générations futures – sur le plan environnemental, économique, social et culturel.

Un réseau durable de parcs provinciaux sera géré en fonction des principes suivants :

- *Gestion efficace des ressources*
- *Satisfaction des attentes de la clientèle*
- *Production de recettes*
- *Sensibilisation et promotion*

Livre blanc – Examen de la Loi sur les parcs du Nouveau-Brunswick : La conservation et la préservation pour un avenir viable (2013)

Sommaire de la participation du public

Sondage en ligne

Cinquante et un pour cent (51 %) des répondants au sondage en ligne considèrent la conservation et la préservation comme une priorité dans le cadre des efforts pour assurer la durabilité. Cinquante pour cent (50 %) veulent que l'expérience du camping soit possible. Trente-neuf pour cent (39 %) préfèrent préserver la beauté naturelle alors que 38 % veulent accéder à la nature, aux parcs et au littoral. Participer à des activités récréatives dans les parcs provinciaux est considéré comme important par 32 % des répondants et 22 % veulent également que les parcs soient accueillants pour les familles et abordables. Dix-sept pour cent (17 %) reconnaissent les avantages pour les économies locales. La protection de l'environnement naturel et son maintien en parfait état tout en garantissant une accessibilité raisonnable sont parmi les éléments les plus importants qui font des parcs des attraits touristiques viables.

Mémoires

On recommande que les plans de gestion de ressources soient obligatoires pour chaque parc et qu'ils soient réexaminés régulièrement en tenant compte des commentaires des intervenants. Les plans devraient aussi inclure une stratégie de partenariat afin d'optimiser les initiatives de partage des coûts.

Bien que les mémoires présentés recommandent à l'unanimité que les parcs provinciaux demeurent la propriété du gouvernement et restent sous son contrôle, l'opinion selon laquelle la privatisation de certaines activités pourrait être bénéfique pour assurer la durabilité du réseau des parcs s'en dégage clairement. Il ressort clairement que les parcs ne devaient pas faire concurrence au secteur privé pour offrir certaines activités récréatives et touristiques tels que les terrains de golf, les pentes de ski, les marinas et les terrains de camping, entre autres. Cela réduirait les dépenses du gouvernement et réduirait la pression liée à la nécessité de recouvrer les coûts. On croit que les revenus générés par un parc provincial devraient être réinvestis dans ce parc et utilisés pour maintenir les activités et l'infrastructure.

Les frais d'entrée et d'utilisation sont considérés comme un moyen acceptable de générer des revenus pour s'assurer que les parcs sont protégés et bien entretenus. Une programmation appropriée est aussi considérée comme essentielle pour optimiser l'utilisation des parcs. Offrir des activités saines et des possibilités d'éducation conformes aux pratiques écologiques fournira des options intéressantes permettant d'attirer un large éventail de visiteurs.

La possibilité de créer un fonds pour l'amélioration des parcs acceptant les dons pour des projets ou des parcs particuliers a aussi été proposée pour appuyer financièrement le réseau des parcs.

Tables rondes des intervenants

En plus de la classification et du zonage des parcs provinciaux, les discussions en table ronde ont porté sur la nécessité de s'assurer que la *Loi* met l'accent sur la vision relative à la conservation et à la préservation des biens naturels, tout particulièrement pour ce qui est de l'exploitation minière et de l'extraction d'autres ressources naturelles.

La génération de revenus est nécessaire pour maintenir le réseau des parcs. Le statut d'organisme de service spécial permettrait de conserver les revenus afin de les réinvestir de manière appropriée. Offrir des programmes abordables destinés aux jeunes représente une autre possibilité de financement, de même que la définition des paramètres relatifs à l'image de marque des parcs.

Santé, sécurité et accessibilité

Les parcs provinciaux continueront d'offrir des activités et des programmes qui amélioreront la qualité de vie de leurs usagers, afin de promouvoir les activités de plein air en tant qu'élément clé d'un mode de vie sain et actif. En même temps, les terrains et les installations seront entretenus pour assurer un environnement sûr. Le réseau provincial des parcs s'efforcera d'offrir à tous les visiteurs une expérience exceptionnelle en leur accordant un niveau d'accessibilité raisonnable, tout en tendant vers une norme d'accessibilité universelle.

Livre blanc – Examen de la Loi sur les parcs du Nouveau-Brunswick : La conservation et la préservation pour un avenir viable (2013)

Sommaire de la participation du public

Sondage en ligne

L'intérêt pour les activités dans les parcs provinciaux qui encouragent un mode de vie sain et actif varie de 91 % pour la randonnée à 19 % pour le ski alpin. Parmi les autres préférences importantes, mentionnons les excursions pédestres (89 %), la nage (86 %), l'observation de la faune (73 %), le canotage (65 %), la bicyclette (54 %), la promenade du chien et la raquette (les deux à 50 %). Soixante-quatre pour cent (64 %) croient que les parcs provinciaux sont un bon endroit où tenir des événements sportifs.

Quatre-vingt-huit pour cent (88 %) s'attendent à ce que la sécurité dans le réseau des parcs soit un service gouvernemental. Quatre-vingt-douze pour cent (92 %) ne sont pas conscients de problèmes relatifs l'accessibilité des parcs.

Mémoires

En grande majorité, les répondants croient qu'il est important d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs des

parcs. Cela comprend le développement et l'entretien de l'infrastructure, comme les chemins, les sentiers et les installations sanitaires dans les parcs. Les routes qui mènent aux parcs devraient être maintenues en bon état alors que la signalisation devrait être améliorée. Les visiteurs pourront ainsi trouver le parc facilement et en toute sécurité. De plus, le personnel de sécurité du parc devrait recevoir une formation adéquate.

L'accessibilité a été abordée de deux façons. Premièrement, les parcs devraient être physiquement accessibles au plus grand nombre d'utilisateurs que possible. Le cas échéant et lorsque c'est raisonnable, l'infrastructure devrait pouvoir accueillir les visiteurs aux prises avec des difficultés physiques. Deuxièmement, tous les frais devraient demeurer raisonnables afin de permettre aux utilisateurs, peu importe leur statut socio-économique, de profiter des avantages des parcs provinciaux.

Tables rondes des intervenants

Tous les participants étaient d'accord pour dire que la santé, la sécurité et l'accessibilité sont d'importantes priorités pour les activités futures des parcs; on reconnaît toutefois que des normes devraient être adoptées au fil du temps en fonction de « ce qui est réaliste sur le plan financier ». On devrait considérer l'accessibilité des activités et des programmes. Tout nouveau développement devrait comprendre des emplacements de camping accessibles. On a aussi suggéré que le réseau des parcs soit évalué en fonction de normes acceptables en vigueur.

On a souligné la nécessité de sensibiliser le public à l'importance des parcs pour la santé et le mieux-être dans une population vieillissante.

L'infrastructure doit être entretenue afin d'être sécuritaire pour les visiteurs, et il faut que les règlements des parcs soient appliqués.

Partenariats

Les partenariats sont essentiels à la prestation de services de qualité dans tous les parcs provinciaux. On peut trouver des occasions de bâtir un réseau solide de parcs pour l'avenir grâce à la collaboration avec les collectivités, le secteur privé, les régions touristiques, les groupes d'intérêts, d'autres ministères provinciaux ainsi que d'autres ordres de gouvernement, et même entre différents parcs, en particulier dans les secteurs suivants :

- *santé et mieux-être;*
- *éducation;*
- *loisirs;*
- *conservation;*
- *programmes de sensibilisation.*

Livre blanc – Examen de la Loi sur les parcs du Nouveau-Brunswick : La conservation et la préservation pour un avenir viable (2013)

Sommaire de la participation du public

Sondage en ligne

Les possibilités de partenariat suivantes ont reçu le plus de soutien des répondants au sondage en ligne : les groupes de conservation (67 %); d'autres parcs (nationaux, provinciaux, municipaux) (63 %); les communautés avoisinantes (57 %); les groupes et les comités bénévoles (51 %); les groupes éducatifs et jeunesse (46 %); les groupes sans but lucratif (41 %); les entreprises du secteur privé (33 %). Huit pour cent (8 %) croient que le gouvernement ne devrait pas avoir de partenaire pour exécuter le mandat des parcs provinciaux.

Mémoires

Le concept de partenariats vient au deuxième rang pour ce qui est des thèmes les plus récurrents parmi les mémoires présentés. Les partenariats sont vus comme le mécanisme au moyen duquel les parcs peuvent offrir une programmation riche et variée grande diversité de programmes et aider à assurer la durabilité au moyen du partage des coûts et de la collaboration à valeur ajoutée. Les groupes prêts à travailler avec les parcs afin d'offrir une diversité de programmes comprennent la Société royale d'astronomie du Canada, les communautés des

Premières Nations et Scouts Canada. Une programmation riche attirera les visiteurs et offrira des possibilités enrichissantes pour l'éducation et l'appréciation du monde naturel.

Les municipalités de Kedgwick, de Saint-Quentin et d'Atholville considèrent les parcs provinciaux dans leur région (Mont Carleton et Sugarloaf) comme des points d'ancrage pour permettre aux gens de faire l'expérience des paysages et de la culture des Appalaches et du Restigouche. Ils considèrent ces parcs comme des moteurs économiques centraux dans la région et cherchent à créer une stratégie touristique dans laquelle les deux parcs joueraient un rôle déterminant.

Tables rondes des intervenants

Les parcs ne sont pas des entités indépendantes; ils dépendent des collectivités et, par conséquent, la Loi doit y mettre davantage l'accent sur les partenariats locaux. Il existe des possibilités de collaboration accrue et de promotion croisée entre les partenaires.

Les commandites d'entreprise sont vues comme une possibilité d'établir des partenariats et de trouver des sources de financement, mais on est conscient que le soutien financier ne devrait être assuré que selon des lignes directrices bien définies.

Les possibilités offertes par les programmes d'études pourraient permettre d'accroître l'utilisation des parcs par les jeunes en les sensibilisant et en suscitant leur intérêt dans l'avenir.

Recommandations

« Les parcs nourrissent l'esprit humain, contribuent à la survie de la planète et reflètent les idéaux des sociétés qui les protègent. Les paysages et la mémoire se conjuguent pour nous dire que certains endroits sont irremplaçables, sacrés en raison de leurs vertus naturelles extraordinaires et du consensus social. Ces endroits, nous leur avons donné le nom de 'parc' et nous considérons leur existence comme allant de soi. » - Chris Johns, rédacteur en chef du magazine National Geographic

La prochaine étape consiste à mettre au point les recommandations détaillées pour la rédaction du texte législatif, qui est censée avoir lieu au printemps 2014.